



Madame, monsieur,

Votre enfant vient d'entrer en tant qu'interné au lycée Frédéric Mistral qui est « **un lycée entièrement non-fumeur, partout et tout le temps** ». Ceci permet de lui donner accès à des études qu'il ne pourrait probablement pas effectuer si ce service n'existait pas.

J'insiste bien sur le mot « service ». L'internat n'est pas un droit mais un élément supplémentaire apporté aux familles et aux élèves pour donner la possibilité à chacun de suivre un enseignement adapté à ses choix et ses capacités.

Le paiement de l'internat ne peut pas être comparé à ce qu'on pratique lorsqu'on se rend dans un hôtel. Les sommes sont très inférieures et il faut bien être conscient que les subventions de l'Etat, de la Région permettent de faire fonctionner ce service.

En contrepartie, les élèves doivent respecter les personnes qui travaillent dans ce service : agents, surveillants, personnel éducatif. Ils assurent leur vie scolaire, leur accueil, leur sécurité. Le respect s'étend au matériel qui est mis à la disposition des élèves. J'insiste particulièrement sur le matériel de **SECURITE INCENDIE** (alarmes, extincteurs, etc.....). Celui-ci est vérifié, maintenu en état et ne peut être utilisé qu'en cas de besoin identifié.

Le mobilier de chambre, les installations sanitaires sont également mis à la disposition des jeunes. Un état des lieux et des matériels est effectué à la rentrée.

Toute dégradation sera facturée. Chaque élève est responsable du matériel mis à sa disposition et ne pourra pas prétexter qu'il a été détruit par d'autres en cas de casse.

L'accès de l'internat pourra être refusé à tout élève dont le comportement sera jugé incompatible avec la vie en collectivité, avec



toutes les conséquences que cela peut avoir sur le suivi des études. La décision du chef d'établissement s'imposera à tous.

Je suis certain que vous continuerez à faire que la vie d'interne de votre enfant soit la plus agréable possible ; il lui sera possible de pratiquer des activités diverses les lundis et mercredis. Le mardi et le jeudi des études surveillées sont obligatoires.

Recevez mes plus sincères salutations et vœux de bonne année scolaire pour votre enfant.

Le Proviseur  
Serge Pit